

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ALUZE.

Etaients présents :

Mmes DIAZZI Priscilia, GRAS Myriam, FORTIN Hélène, VACANTE Mireille. Mrs ALUZE Jean-François, BOURGEOIS Didier, LAROCHE Wilfried, LEGRAND Quentin, LOUIS Michel, MOURON Bruno, SEGUIN David. VILLIER Michel

Avait donné pouvoir : Mme LUTZ Elodie à Mme VACANTE Mireille
Mme PRIEUR Julie à Mme FORTIN Hélène
Mme MICHAUD Nathalie à M. SEGUIN David

Les Conseillers ont décidé :

TARIFS SALLE DES FETES :

D'adopter la grille tarifaire en annexe pour les locations de la salle des fêtes, et des équipements, sans changement par rapport à l'année précédente.

Unanimité

TARIFS ASSAINISSEMENT :

Considérant les travaux importants à réaliser en 2021 pour répondre aux préconisations du schéma directeur d'assainissement, et le coût important qu'il en résulte, ils modifient la délibération du 28 novembre 2019, disent que ce tarif s'appliquera à la consommation 2021, et fixent le montant de la redevance comme suit :

Abonnement : 77€

Prix du m³ consommé : 1.13€

2 oppositions

13 pour

TARIFS CONCESSIONS DE CIMETIERE :

Fixent les tarifs de concessions à 200€ (2m²) et 140€ (1.40m² jardin du souvenir), sans changement par rapport à l'année précédente.

Unanimité

REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DES FETES :

En raison de l'annulation d'une location au motif de la crise sanitaire, les conseillers autorisent le Maire à rembourser aux locataires les acomptes versés à la réservation de la salle.

Unanimité

RACCORDEMENT SNCF AU RESEAU ELECTRIQUE :

Considérant la demande de la SNCF d'automatiser le passage à niveau 69, considérant la nécessité de raccordement au réseau public d'électricité, considérant le coût des travaux d'un montant global d'environ 29500€/HT avec un coût résiduel pour la Commune d'environ 17700€, considérant la lettre d'engagement du 19 novembre 2020 de la SNCF RESEAUX s'engageant à prendre en charge le coût résiduel de l'opération, ils donnent leur accord pour cette opération de raccordement.

Unanimité

PROLONGATION CONTRAT DE LA SECRETAIRE REMPLACANTE :

En raison de la prolongation de l'arrêt de la Secrétaire titulaire, ils décident de prolonger le contrat de la secrétaire remplaçante jusqu'au 21 janvier 2021.

Unanimité

EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE :

Un agent technique a été embauché au 1^{er} juillet 2019 en CDD de 6 mois, reconduit le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} juillet 2020. Ce dernier contrat arrive à échéance au 31 décembre 2020. Considérant que cet agent remplit ses fonctions, ils décident de le passer stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2021

3 contre

12 pour.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES :

La Commune a souscrit au contrat groupe « assurances statutaires » du Centre de Gestion (garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé, ainsi que l'invalidité et le décès. Le contrat arrive à terme le 31 décembre 2021. Considérant la nécessité de renouveler cette assurance, ils décident de confier au Centre de Gestion le lancement d'une nouvelle consultation pour le compte de la Commune.

Unanimité

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

DM1 : assainissement maison de chasse.

Considérant les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réalisation de l'assainissement individuel de la maison de chasse communale située aux Vernes de Lyre (camion de cailloux pour renforcer le chemin d'accès), considérant la somme de 15.000€ inscrite au budget, et le montant total de la facture s'établissant à 15.407.70€, ils autorisent la modification budgétaire nécessaire pour un montant de 410 €.

DM2 : aménagement de la zone de loisirs.

Considérant les travaux supplémentaires liés à la dalle nécessaire pour l'installation de la table de tennis de table, considérant que cela engendre un surcoût de 337.33€ par rapport à la somme inscrite au budget, ils autorisent la modification budgétaire nécessaire pour un montant de 340€

Unanimité

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENTS :

Recrutement d'un maître d'œuvre :

Considérant la nécessité de réaliser les travaux prévus au schéma directeur d'assainissement pour un montant approximatif de 170.000 €, considérant qu'il est nécessaire de faire une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel à l'Agence Technique Départementale pour la préparation de l'appel d'offre et à lancer la procédure de publication.

Unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Considérant la nécessité de réaliser les travaux prévus au schéma directeur d'assainissement pour un montant approximatif de 170.000 €, les membres du conseil autorisent le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions afférentes à ce dossier (appel à projet du Conseil Départemental, DETR...).

Unanimité

LOCATIONS LOGEMENTS :

Considérant la vacance de deux logements communaux situés l'un rue Louise Michel, l'autre Rue du Bourg, considérant les deux demandes de location, ils autorisent le Maire à signer les baux suivants :

- Location logement T5, rue du Bourg au tarif de 478.36€/mois hors charges,
- Location logement T2, Rue Louise Michel au tarif de 300€/mois, hors charges et hors chauffage.

Unanimité

RAPPORT D'ACTIVITE CCGAM :

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.